



LES FORMATIONS TREMPLINS « Entrée directe »



Vous souhaitez réactiver ou compléter vos connaissances:

- ↗ ***Pour être plus à l'aise dans votre quotidien professionnel***
- ↗ ***Développer des compétences rédactionnelles en lien avec les écrits professionnels***
- ↗ ***Vous engager dans un projet de préparation concours ou examen***

LE PARCOURS INDIVIDUALISE DES FORMATIONS TREMPLIN « ENTREE DIRECTE » VOUS PERMET DE

Développer vos compétences en
rédaction, expression écrite et orale.



Développer vos capacités de
raisonnement pour résoudre divers
problèmes de la vie quotidienne.



Développer votre capacité
d'organisation et votre autonomie
d'apprentissage.

ETAPE 1 : LE POINT SUR LE PROJET

Définir son projet professionnel

1. Bien définir son projet avec sa collectivité

- si l'objectif est de préparer un concours ou un examen professionnel $\Rightarrow$ **s'inscrire à la préparation concours ou examen professionnel envisagée avant les dates butoir d'inscription** (selon les préparations, le 15 février ou 15 octobre de l'année en cours).

- si le projet est de remettre à niveau ses connaissances sans objectif concours ou examen à court terme :
 $\Rightarrow$ **s'inscrire en formation tremplin, entrées directes, avant les dates butoir d'inscription.**

2. Faire valider son projet par sa collectivité

► **Un projet clair et précis permet d'être inscrit sur le bon dispositif : soit une préparation concours ou examen, soit une formation tremplin en accès directe.**

Déterminer la formation tremplin

Il est conseillé de choisir la formation tremplin en fonction de son cadre d'emploi.

TREMPLIN C : Actions destinées aux cadres d'emploi de catégorie C (niveau V)*

Français
10 jours

OU

Mathématiques
10 jours

TREMPLIN B : Actions destinées aux cadres d'emploi de catégorie B (niveau IV)*

Développer ses compétences en rédaction, synthèse et argumentation
De 7 à 14 jours

TREMPLIN A : Actions destinées aux cadres d'emploi de catégorie A (niveau III)*

Développer ses compétences en rédaction, synthèse et argumentation
De 5 à 7 jours

TREMPLIN Français Langue Etrangère : Action destinée aux agents dont la langue maternelle n'est pas le français (toutes catégories)

Renforcer ses compétences en langue française écrite et orale
10 jours

* Références Education nationale : II= niveau licence/master ; III=Bac+ 2 ; IV=Bac ; V=3^{ème}/CAP/BEP. Il s'agit d'une référence indicative de niveau.

S'auto évaluer

Des tests d'auto-évaluation par catégorie A, B ou C sont proposés en ligne sur le site internet de la délégation. Ils sont à réaliser en autonomie.

Les résultats peuvent vous aider à choisir la formation tremplin. Ils vous appartiennent et ne vous seront pas demandés lors de votre inscription en formation.

www.paysdelaloire.cnfpt.fr
agent/préparer un concours ou en examen//faites le point sur votre projet

► **Si vous n'avez pas accès à un ordinateur connecté sur internet, nous vous invitons à vous rapprocher de votre collectivité.**

ETAPE 2 : L'INSCRIPTION AU CNFPT

S'inscrire en formation tremplin

- Pour vous inscrire, téléchargez un bulletin d'inscription sur le site internet de la délégation

www.paysdelaloire.cnfpt.fr,
agent/préparer un concours ou un examen/les préparations programmées/toutes formation tremplin-entrées directes

- Remplissez-le et faites-le valider par votre collectivité avant de nous le transmettre aux dates butoirs suivantes : le 15 février et le 15 octobre de l'année en cours.

Passer les tests d'orientation

Vous serez convoqué(e) pour réaliser un test en temps limité . La participation à ce test est obligatoire.
Les résultats permettront au CNFPT de vous **orienter sur le dispositif tremplin le mieux adapté à vos besoins.**

Tremplin souhaité	Test catégorie	Orientations possibles		
		Les résultats du test sont satisfaisants	Les résultats du test sont inférieurs au niveau requis	Les résultats du test sont supérieurs au niveau requis
Tremplin C	C	=	-	+
		J'intègre la formation tremplin C	Le Cnfpt me propose d'intégrer la formation « <i>compétences de bases pour améliorer la vie professionnelle</i> » ou un dispositif individualisé tremplin (DIT) °	Le Cnfpt me propose d'intégrer une formation tremplin B, sous réserve de réussite du test d'orientation
Tremplin B	B	=	-	+
		J'intègre la formation tremplin B	Le Cnfpt me propose d'intégrer la formation tremplin C ou un dispositif individualisé tremplin (DIT) °	Le Cnfpt me propose d'intégrer une formation tremplin A, sous réserve de réussite du test d'orientation
Tremplin A	A	=	-	+
		J'intègre la formation tremplin A	Le Cnfpt me propose d'intégrer la formation tremplin B ou un dispositif individualisé tremplin (DIT) °	
Tremplin Français Langue Etrangère	A, B, C	Test de positionnement écrit et oral permettant de proposer à l'agent un programme de formation individualisé avec des compétences linguistiques personnalisées à cibler		

ETAPE 3 : LA FORMATION

Confirmer son parcours

Le CNFPT vous propose un parcours individualisé de formation.

Confirmer avec votre collectivité, votre entrée en formation sur l'action qui sera proposée par le CNFPT.

La validation de la formation est soumise au passage d'un test final.

Validation de la formation

Si réussite au test final, la validation de la formation tremplin permet dans un délai de 24 mois d'intégrer une préparation de même catégorie sans avoir à repasser les tests d'orientation, à condition de s'inscrire en préparation concours ou examen dans les délais réglementaires (2 dates butoir d'inscription le 15/02 ou le 15/10 de chaque année)

Que faire après la formation tremplin ?



Projet de préparation concours ou examens



Compléter par l'offre de formation aux écrits

► LES COÛTS DES FORMATIONS

Les formations trempins C sur cotisation

Tarification des actions de formation payantes à compter du 01/01/2012

(délibération du Conseil d'Administration du CNFPT du 14/12/11)

Les formations trempins A et B, quelle que soit leur durée font l'objet d'une participation financière : **50 euros/jour/agent**

Frais de déplacements et de restauration non pris en charge par le CNFPT

► LES LIEUX DES FORMATIONS

Angers, Nantes, Le Mans, La Roche sur Yon, Laval..... (choix des sites en fonction de l'origine géographique des effectifs) inscrits)

► LES EQUIPES PEDAGOGIQUES

- des formateurs universitaires,
- des praticiens territoriaux
- des cabinets spécialisés...

FORMATIONS TREMPLINS - LES PROGRAMMES PEDAGOGIQUES

	Durée	Objectifs de formation
TREMLIN C (niveau V)*		
Tremplin C Français	10 jours	Renforcer ses connaissances en français 1. Mieux maîtriser la langue française : <i>orthographe, grammaire et syntaxe</i> 2. Améliorer son expression écrite 3. Améliorer son expression orale
Tremplin C Mathématiques	10 jours	Renforcer ses connaissances en mathématiques 1. Nombres et calculs 2. Géométrie 3. Grandeurs et mesures 4. Organisation des données
TREMLIN B (niveau IV)*		
Tremplin B Français communication écrite et orale	7 à 14 jours	Développer ses compétences en rédaction, synthèse et argumentation 1. Améliorer ses techniques de rédaction 2. Développer ses compétences en synthèse et argumentation 3. Expression orale : savoir se faire comprendre, (se) présenter... 4. Lecture et compréhension : lecture analytique, rapide
TREMLIN A (niveau III)*		
Tremplin A Communication écrite et orale	5 à 7 jours	Développer ses compétences en rédaction, synthèse et argumentation Voir ci-dessus
TREMLIN Français Langue Etrangère		
Tremplin Français Langue Etrangère	10 jours	Améliorer ses connaissances et compétences en communication écrite et orale du français Public concerné : agents dont la langue française n'est pas la langue maternelle. 1. La communication orale : • Les différents types de messages (les questions, les messages d'informations, les consignes, la conversation...) être en capacité d'écouter, de traiter, de mémoriser, de comprendre. • La structuration, la construction de messages à l'oral : être en capacité de reformuler, transmettre, émettre, expliquer, argumenter, adapter son expression (registre, lexique) à différentes situations de communication en fonction des interlocuteurs (collègues, usagers, responsables...) 2. La communication écrite : • Les codes de l'écrit, les fonctions de l'écrit, • Le vocabulaire usuel et spécifique, la ponctuation, la syntaxe, l'orthographe et la grammaire d'usage. • Les écrits professionnels, les relations socioprofessionnelles en France

Références Education nationale : II= niveau licence/master ; III=Bac + 2 ; IV=Bac ; V=3^{ème}/CAP/BEP.
Il s'agit d'une référence indicative de niveau

EN RESUME

- Je définis mon projet avec ma collectivité
- Je détermine la formation tremplin la mieux adaptée
- Je peux m'évaluer avec les outils d'autoévaluation
- J'obtiens l'accord préalable de ma collectivité

Je m'inscris auprès du CNFPT

Je passe les tests d'orientation sur table

Mes résultats sont
satisfaisants

J'intègre la formation
tremplin souhaitée

Je valide la formation
tremplin

Mes résultats ne sont
pas satisfaisants

Je suis orienté (e) vers
un autre dispositif

Pour plus d'informations, contactez :

L'unité pédagogique préparation concours et examens professionnels

Clair Chevalier

Responsable du dispositif

Kim Fivel Demoret

Assistante de formation

Tel : 02.41.77.37.63

kim.fivel@cnfpt.fr

Retrouvez les formations programmées par la délégation sur le site internet
(calendriers, contenus, durées et contacts)

www.paysdelaloire.cnfpt.fr

Centre national de la fonction publique territoriale

60, boulevard Victor Beaussier - BP 40205 - 49002 Angers cedex 1

Tél. : 02 41 77 37 37

Fax : 02 41 77 37 38